



# Paysan Demain

CP24 - Centre Jules Ferry - Salle n°7 - 24100 Bergerac  
prix du numéro : 3 euros

1<sup>er</sup> trimestre 2015  
n° 165

## SOMMAIRE

### Actualités

- Nouvelle PAC ! **p2**

### Vie Syndicale

- Edito **p3**

### Un jour, une ferme

- Rencontre avec Olivier Devaux, maraîcher à Eygurande et Gardedeuil **p4-5**

### Dossier Retraites Agricoles

- Autopsie d'une catastrophe annoncée ! **p6-7**  
- L'incroyable et scandaleux parcours du combattant **p8-9**

### Viticulture

- Un colloque fructueux **p10**

### Bonne Pioche

- 4 PAGES, des synthèses thématiques très utiles ! **p11**  
- Le business est dans le pré **p11**

### Ins-

### tallation / PAC

- Le ministre renonce à la discrimination par la formation **p12**

**Fête de l'Agriculture Paysanne**  
**EXCIDEUIL**  
AU CHATEAU  
MARCHÉ PAYSAN ET ARTISANAL  
FORUM ASSOCIATIONS ANIMAUX  
CONCERT RESTAURATION  
ENTREE GRATUITE  
28 et 29 MARS 2015  
RENSEIGNEMENTS : 05 53 57 47 26  
<http://dordogne.confederationpaysanne.fr> Facebook: Conf Dordogne

Le journal de  
la Confédération Paysanne de Dordogne

AGENDA

- 17 MARS : CA de la Maison des Paysans
- 18 MARS : Journée de la Transmission à la Chambre d'Agriculture (Couloumeix-Chamiers)
- 19 MARS : AG d'Agrobio Périgord à Bourrou
- 19 MARS : Comité Départemental de la Conf' 24 à 20<sup>h</sup>
- DU 20 AU 22 MARS : Vivre et travailler sans pesticides à Poitiers
- 25 MARS : AG de la Conf' Aquitaine à Captieux
- 28 ET 29 MARS : Fête de l'Agriculture Paysanne organisée par la Conf' 24 à Excideuil
- 7 AVRIL : Formation PAC organisée par la Conf' 24 avec CER France à Périgueux
- 11 AVRIL : AG de la Conf' 24, lieu à définir
- 14 AVRIL : Formation PAC organisée par la Conf' 24 avec CER France à Bergerac
- 18 AVRIL : AG de Terre de Liens Aquitaine à Mialet, sur la ferme de Fougeras
- 22 ET 23 AVRIL : Congrès de la Conf' à St Jean Pied de Port

TRAVAIL SYNDICAL

- La Confédération Paysanne a participé :
- 7 janvier : Collectif Stop TAFTA
  - 14 janvier : Rencontre de M. St Amand vice-président en charge de l'agriculture au Conseil Général et de M. Vallade directeur du service agricole
  - 20 janvier : Comité National élargi
  - 21 et 22 janvier : Comité National
  - 24 janvier : Participation aux vœux de Brigitte Allain, députée.
  - 26 janvier : Mobilisation devant la DDT et rendez-vous avec M. Kholler, directeur
  - 29 janvier : Rencontre de M. Kholler, directeur de la DDT à Périgueux
  - 30 janvier : Participation aux vœux de Colette Langlade, députée.
  - 10 février : CDOA
  - 10 février : Comité d'Orientation Transmission Installation

# Nouvelle PAC !

Ces derniers mois et semaines, on vous a parlé de la nouvelle PAC. Même si toutes les règles ne sont pas encore définitives, nous avons déjà connaissance d'une grosse partie.

Afin de comprendre au mieux cette réforme et de voir quelles conséquences elles auront sur votre ferme nous vous proposons deux choses.

Un document de 8 pages rédigé par la Confédération paysanne nationale qui retrace les positions de la Conf' et le détail de ces nouvelles règles. Vous trouverez ce 8 pages joint à ce journal. Vous le trouverez aussi sur notre site internet.

**ATTENTION**, cette version date du 02 mars, entre temps différentes nouvelles règles sortent. Le document n'est donc pas définitif. Nous mettrons prochainement en ligne la version définitive.

Pour ceux et celles qui veulent en savoir plus et qui veulent connaître en détails les impacts sur leur ferme et envisager des adaptations. Nous organisons **deux journées de formation PAC, une à Périgueux le 07 avril et à Bergerac le 14 avril.** Au programme présentation globale des nouvelles règles et mise en situation par rapport à la ferme des participants. Si vous voulez y participer, contactez-nous au plus vite.



## La Conf' fait la fête à Excideuil

**« Au Nord com' y disent ceux du sud ! » Et oui, elle est grande notre Dordogne, alors pour certains, Excideuil c'est déjà le Grand Nord !**

Elle est belle cette petite région de la Dordogne, riche de la diversité de ses paysages, de vallées en zones boisées. Nous sommes aux confins du département, aux frontières de la Haute-Vienne et de la Corrèze : d'Excideuil vous « montez » sur Lanouaille à 10 kms et vous êtes déjà aux portes du Limousin ! Les frontières bougent, bientôt nous serons dans la même région.

D'ailleurs, Excideuil se situe maintenant sur le canton Isle-Loue-Auvézère qui doit son nom aux trois rivières qui le traversent. Le territoire offre une grande richesse et une grande diversité patrimoniale et paysagère. Ici, le paysage se veut intime et se déguste doucement, et cette douceur a favorisé un tourisme discret, intégré dans le pays. Il vient parfois en soutien d'une agriculture familiale qui offre des productions diversifiées et à forte valeur ajoutée telles que la noix, le canard ou encore la truffe. Cette diversité favorise la préservation des paysages qui restent marqués par les pâturages et la forêt.

Le territoire est aussi un lieu d'accueil, il y a ceux qui y vivent parce qu'ils ont eu envie d'y rester, ceux qui ont choisi d'y venir, ceux qui y reviennent... tous portent des envies de partage et de création.

Cela ne doit pas nous faire oublier que la dégradation est en route, que le territoire est en crise, la population vieillissante etc. Le développement de notre territoire ne peut venir uniquement de l'économie du tourisme, qui reste aléatoire et nous ne pouvons oublier le pilier principal que constitue l'agriculture.

Mais ici comme ailleurs les sirènes de la « réussite agricole » sont encore puissantes, et ici comme ailleurs l'agrandissement et le « toujours plus » sont aussi de mise... sans pour autant que les revenus soient toujours au rendez-vous.

Les paysages, les rivières et les savoir-faire ne peuvent et ne doivent pas être préservés « comme dans un musée ! ». Il n'est jamais gagné

qu'un pays reste beau et vivant, et l'agriculture y joue un rôle majeur. Ce qui se passe ailleurs pourrait se passer ici, l'agrandissement à outrance, la destruction des paysages, la disparition des paysans au profit de quelques agro-managers, avec tous les dégâts collatéraux que l'on connaît. Le progrès n'est pas que technique, profitons de la technique et de la diversité de nos connaissances pour aller vers une agriculture qui produit de la quantité mais aussi de la qualité, de l'emploi et préserve les ressources.

Je suis heureuse que cette année, la commune d'Excideuil accueille la Fête de l'Agriculture paysanne que nous préparons avec les amis Excideuillais et des alentours. Cela me tient à cœur que la Conf' fasse la fête dans mon pays ! Et je me demande : comment allons-nous faire pour garder une agriculture à taille humaine, ses produits de qualité, garder des paysans, accueillir des nouveaux ?

L'agriculture paysanne offre des pistes pour l'agriculture de demain, car non seulement elle nourrit, c'est sa fonction première, mais elle participe au développement du territoire, préserve les ressources, favorise le revenu des paysans ainsi que leur nombre.

L'Agriculture Paysanne est un projet politique et aujourd'hui la transmission de parents à enfants ne suffit plus pour que les fermes perdurent. Il faut permettre à des jeunes d'accéder au foncier, permettre aux travailleurs de retrouver du revenu sur des fermes à taille humaine. Sinon, comment transmettre les fermes lorsqu'elles atteignent des niveaux de capitaux énormes ? Il est urgent de repenser notre boîte à outils et il va falloir tous s'y mettre.

L'alimentation, la terre, la qualité de l'air et de l'eau, les paysages, l'emploi, la ruralité, cela nous concerne tous ! Commençons par nous rassembler à Excideuil, le dernier week-end de Mars !

Pendant ces deux jours de fête, nous allons avec les acteurs locaux, ouvrir des pistes pour le territoire et pour demain... Car l'agriculture est l'affaire de tous et il n'y a pas de pays sans paysans, à Excideuil comme ailleurs !

Véronique Cluzaud

## ADHÉREZ À LA CONF '24 !

**On se plaint souvent que les choses vont mal...**

**C'est par l'action collective que nous ferons bouger les choses ! Le syndicat reste un outil collectif nécessaire pour se rencontrer, pour débattre et pour agir.**

**La Confédération paysanne défend les travailleurs de la terre qui pratiquent et veulent défendre une agriculture paysanne face à une agriculture industrielle où le business passe avant la condition des paysans, des animaux et de la nature... Nous agissons pour des fermes et des paysan-nes nombreux qui puissent vivre décemment de leur travail tout en restant ouvert aux préoccupations de la société.**

**Si cela vous parle, adhérez à la Conf'24, nous avons besoin de tous et toutes !**

**Même s'il est difficile à quelques un-e-s d'entre nous de donner de son temps pour le syndicat, la cotisation reste le premier moyen de soutenir et d'appuyer concrètement ses actions.**

**Soutenez ! Militez ! Adhérez !**

## Rencontre avec Olivier Devaux, maraîcher à Eygurande et Gardedeuil (Périgord Blanc, près de Montpon)



**Vous aurez sans doute déjà vu Olivier en photo sur certaines brochures de la Conf'24 ou de la Maison des paysans. Il est au sommet de la structure de sa serre en parfait équilibre, en train de poser la bâche plastique, tel un marin hissant la voile de son navire. La comparaison pourrait s'arrêter là et pourtant...**

### De la mer à la terre

L'histoire d'Olivier commence les mains dans la terre au sein d'une famille nombreuse dans une ferme de la Vienne. Mais rapidement Olivier quitte la terre ferme pour se consacrer à une formation de marin et être marin-pêcheur. Cela le conduira quelques années plus tard à être activiste Greenpeace, embarqué sur mer. Après ces aventures en mer, une envie de retour à la terre se fait sentir. Leur port d'attache (avec sa compagne Haeli) sera le Périgord blanc où d'autres aventures vont commencer.

### Le retour à la terre

Olivier s'installe il y a 8 ans, en maraîchage en agriculture biologique. Il débute sur une petite surface (environ 3000 m<sup>2</sup>) dans la région de Montpon. Comme souvent, les débuts en maraîchage sont difficiles. Envie de mettre en pratique différentes lectures, d'expérimenter en permaculture, faire soi-même au maximum, bref beaucoup de choses très intéressantes mais qui ont du mal à s'adapter à une production maraîchère sans épuiser le maître d'œuvre...

La forte volonté qui caractérise ce « *gaillard* » mêlée à la volonté d'une collectivité locale, va donner un autre souffle au projet.



### Quand l'appui d'une commune permet la pérennisation d'une installation

Il y a 3-4 ans, la Communauté de Communes de « Isle-Double-Landais », soucieuse d'approvisionner les cantines avec des produits locaux, fait appel à lui pour fournir des légumes.

Au vue de la surface qu'il cultive, Olivier ne peut répondre à leur demande. Il accepte à condition d'avoir accès à des terres agricoles pour donner une autre échelle à sa « ferme » maraîchère. Comme dans de nombreux projets, l'accès au foncier reste central. Après de nombreuses discussions, la commune d'Eygurande et Gardedeuil réattribue un statut agricole à 7 ha de terres jusque là classées constructibles. Après le défrichage des terres et la restauration des points d'eau, les conditions sont réunies afin qu'Olivier puisse signer avec la Communauté de Communes un bail à ferme (de 9 ans reconductible).

Aujourd'hui, « les jardins de Las Servatas » produisent toute l'année de nombreux légumes diversifiés sous 900 m<sup>2</sup> de serre et 1 ha de plein champs.

### La recherche d'autonomie

Olivier porte une attention particulière aux vieilles variétés de légumes, produit ses semences, refuse d'utiliser des hybrides et défend les semences paysannes. Les consommateurs dans les différents lieux de vente

rencontrent donc des légumes pour certains étranges (comme un poivron de couleur lilas) et découvrent de nouveaux goûts qui les font revenir à la source... et même expérimenter dans leurs potagers puisqu'ils peuvent acheter des plants.

### Sa commercialisation fait la part belle au local

Les légumes sont vendus via trois circuits de commercialisation qui se veulent proches du consommateur, type vente directe, et qui répondent aux besoins actuels approvisionner la restauration collective. Olivier fournit toute l'année une quarantaine de paniers par semaine à l'Association pour Garantir une Agriculture Paysanne Équitable et Solidaire (AGAPES\*) à Libourne. Association dont le nom résonne bien avec la ferme d'Olivier car si vous avez été peu attentif à la lecture, on vous confirme qu'on vous parle bien d'une ferme en agriculture paysanne !

L'approvisionnement des cantines et autres lieux de restauration collective se fait par la plateforme collective de distribution de produits bio locaux de Dordogne, Isle Mange Bio\*.

**Vous voulez retrouver Olivier sur un marché ?** Allez plutôt le rencontrer chez lui ! En effet, Olivier a un point de vente sur sa ferme le samedi matin de 10<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup> où des producteurs de pain et de vin se joignent à lui et vous ne vous y retrouverez pas seul...

### Que la force du réseau soit avec vous...

Après 8 ans d'installation, Olivier se réjouit d'être aujourd'hui dans un régime « de croisière », même si les croisières n'ont jamais été son style... Il profite de débouchés commerciaux stables pour pouvoir se concentrer un peu plus à des méthodes et outils qui l'aident au quotidien dans sa production.

Il peut aussi s'appuyer sur un réseau d'entraide périgourdin informel qui l'a aidé à différentes étapes de son installation et il le rend bien car Olivier a bien compris que la force du réseau est une des clés de la réussite d'un projet d'installation.

Apporter des conseils, produire des plants en plus, venir donner des coups de main... autant d'aides précieuses au quotidien qui facilitent grandement la vie de jeunes maraîchers en cours d'installation qui connaissent Olivier.

La marguerite de l'agriculture paysanne s'en porte d'autant mieux !

Myriam Bourgy

\* [www.agapes-libourne.fr](http://www.agapes-libourne.fr)

\* [www.islemangebio.fr](http://www.islemangebio.fr)



## Voici deux témoignages qui nous amènent à nous poser plusieurs questions :

La MSA, revendique sa proximité de terrain, sa connaissance historique du monde agricole. Depuis la fusion MSA 24 / MSA 47, des témoignages convergents signalent de graves problèmes de fonctionnement : retards énormes dans le traitement des dossiers, impossibilités de communiquer. La MSA dit, quand on arrive à contacter ses dirigeants, que tout cela va bientôt rentrer dans l'ordre. En attendant, il y a des situations dramatiques : prestations non assurées, droits perdus... Comment mettre fin à ces graves manquements ? Les nouveaux élus feront-ils mieux que les précédents ?

Faut-il encore défendre un régime agricole ou rejoindre le régime général ?

Les retraites agricoles sont scandaleusement basses. On nous a promis 75% pour 2017, les anciens demandent 85% du SMIC. En attendant, les retraites agricoles continuent de décrocher par rapport au régime général. Le risque le plus grave est que les anciens travailleurs de la terre soient encore les oubliés de la nation. Cette faiblesse des retraites est aussi une des causes des difficultés de transmission des fermes. Les anciens cherchent à valoriser leur patrimoine pour compenser leur faibles revenus.

Alors que la commission nationale des anciens de la Conf' est très active, celles départementales et régionales le sont moins. Ces deux témoignages nous rappellent qu'il est nécessaire de les faire vivre de manière plus intense. Nous devrions pourtant savoir, nous les anciens militants, que c'est ensemble que nous gagnerons. Alors n'hésitez pas à nous contacter pour nous rejoindre !

Jacques Chèvre, membre de la Commission Nationale des Anciens de La Conf, membre de l'ADRA 24 (Association Départementale des Retraités Agricoles).

## Retraites Agricoles : Autopsie d'une catastrophe annoncée !

Octobre 2013, l'heure était venue pour moi de faire valoir mes « droits à la retraite » dont les critères (être né en 1952, avoir cotisé au moins 160 trimestres) étaient remplis. Nous avons entrepris, avec ma conjointe, les démarches pour transmettre notre exploitation. Tout semblait difficile mais réalisable. J'ai alors reçu le récapitulatif de la MSA et la sentence est tombée : Il faudra vivre avec 510 € par mois ! On peut alors trouver cela « logique » « insuffisant » ou « scandaleux »...

### Logique

En effet, les calculs sont minutieux, rigoureux, effectués par des gens compétents. Tout a été enregistré : mes petits boulots d'étudiant, mes emplois d'ouvrier agricole et enfin mon installation avec mon épouse en 1977 comme chef d'exploitation. Les chiffres parlent : 144 trimestres comme exploitant agricole auxquels s'ajoutent ceux comme ouvrier agricole plus quelques-uns déclarés en régime général et nous arrivons après minoration (car il me manque 4 trimestres) à un total de 510 €/mois (les 27 €/mois du régime général me seront versés ultérieurement...).

Au niveau national, 3 retraités agricoles sur 4 perçoivent entre 500 et 750 €/mois. Je me situe donc dans la fourchette... basse. Tout cela est logique !

## Insuffisant

Tout le monde le sait, derrière les chiffres, il y a des vies. Je me risque ici à analyser mon cas parce que vécu ! Pour mériter cette belle retraite, j'ai travaillé sans aucun arrêt, sans chômage (c'était avant la crise) mais malgré cela, à 61 ans, je n'avais cotisé que 160 trimestres. Il faut être vigilant ! Nous avons eu la chance d'avoir 3 enfants qui ont, heureusement, suivi de longues études. Dans les 510 €, il a donc été tenu compte de notre « charge familiale », 15,50 €/mois et par enfant ! Enfin, un événement marquant dans ma vie : il y a une dizaine d'années, j'ai subi une lourde opération chirurgicale qui m'a laissé des séquelles handicapantes. La médecine du travail de la MSA après avoir reconnu une invalidité réelle, m'a déclaré apte au travail car ma conjointe collaboratrice pouvait suppléer à certaines tâches ! Trop heureux de m'en être sorti, je n'ai pas donné suite... et pourtant. Je ne le savais pas mais j'aurais pu faire valoir mon invalidité et prendre ma retraite complète à 60 ans !

Avec cet exemple concret mais non généraliste on peut admettre que le montant de cette retraite est logique mais insuffisant.

## Scandaleux

Montant moyen de la retraite de base :

- des salariés du régime général :  
12 480 €/an (Source : *boursier.com le 22/02/2013*)
  - des non-salariés du régime agricole :  
5149 €/an (Source : *terre-net média*)
- Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Ce sont des moyennes bien sûr mais elles ont le mérite de mettre en perspective la grande disparité entre le monde agricole et les autres catégories professionnelles ! Les agriculteurs sont-ils moins rentables, inutiles ? Les discours politiques semblent pourtant encenser la noblesse de ce travail ainsi que son rôle social et environnemental. La disparité homme/femme existe aussi fortement pour les retraites agricoles ! Un autre problème : la pénibilité du travail avec son lot de hernies discales et de cancers professionnels est difficilement compatible avec l'allongement de l'âge de la retraite.

Tout cela est scandaleux car non égalitaire. Nombreux sont les paysans qui ont honte d'avouer cette situation de précarité et se sentent humiliés ! Quel est l'avenir d'une profession que l'on méprise ?

## La retraite par répartition

La retraite par répartition a pour objectif de demander aux travailleurs de donner une part de leur revenu d'activité à ceux qui ne travaillent plus. C'est la solidarité entre générations. C'est comme l'écrivait le grand naturaliste Charles Darwin à propos de cette sympathie aux autres « *la part la plus noble de notre nature avec comme règle d'or ce que tu voudrais que les hommes fassent pour toi, fais le pour eux* »\*. Nous comprenons par là que la retraite par ré-



partition est un rempart contre l'individualisme et une ode au bon vivre ensemble. Cette retraite est donc à maintenir face à une retraite par capitalisation. La retraite complémentaire obligatoire (RCO) devrait éviter une impasse mais d'autres ressources sont envisageables (taxe sur les terres à l'urbanisme...).

## Conséquences sociales

### L'installation des jeunes

La faiblesse des revenus à la retraite pèse lourdement lors de la transmission de l'exploitation hors cadre familial. La chambre d'agriculture, la SAFER, les associations de développement et les syndicats veulent

tous aider à l'installation de jeunes agriculteurs. Le prix du foncier est le principal obstacle. En tant que cédant, j'ai subi plus ou moins implicitement cette pression pour « solder » mon exploitation. Situation absurde entre un cédant faisant en sorte de maintenir son outil de travail en ordre (matériel, cheptel, commercialisation) pour transmettre une vie professionnelle et accompagner au mieux le repreneur et un jeune qui a trouvé un lieu de vie et de travail. Qu'est ce qui coince ? Un exploitant qui ne peut pas vivre avec 510 €/mois ou un jeune qui ne peut pas s'en sortir avec des charges trop lourdes ! Au lieu de défendre l'un contre l'autre une position responsable ne serait-elle pas de donner à chacun accès à une vie décente ? Résultat les terres partent à l'agrandissement et les fermes sont démantelées !

### La précarité

Les retraités agricoles peuvent conserver une petite surface de terre (1/5<sup>ème</sup> de la SMI\*) et avoir alors le statut d'exploitant solidaire. N'est-ce pas l'aveu même de la MSA qu'un retraité ne peut pas s'en sortir financièrement et que pour cela on lui accorde une parcelle de subsistance (pour satisfaire à ses besoins élémentaires) ? C'est pourquoi de nombreuses agricultrices retraitées viennent encore vendre poulets, œufs ou pissenlits participant ainsi l'image d'Épinal de nos marchés. Sachez, consommateurs, que pour ces payannes, le marché c'est leur vie, car elles n'ont pas le choix ! Par n'importe quel temps, été comme hiver, elles sont là mais n'auraient-elles pas le droit de se reposer, de rêver, de voyager elles aussi ? La misère est moins dure au marché...

Depuis des années, la Confédération paysanne œuvre pour le maintien de petites exploitations à forte valeur ajoutée. Ce serait peut-être une réponse, la réponse au problème des retraites agricoles mais aussi à la qualité alimentaire, au respect du vivant, à l'avenir de notre « terre » ! Au lieu de cela les « fermes usines » s'installent : 1000 vaches, 1400 chèvres en Dordogne et une vingtaine de projets en cours... Stop ! Arrêtons le massacre !

Marc Augustin

\* La filiation de l'homme et la sélection liée au sexe, Charles DARWIN

\* Surface Minimale d'Installation

# Retraites agricoles, l'incroyable et scandaleux parcours du combattant

## Témoignage d'un arboriculteur du Lot-et-garonne

**Dix mois après mes premières démarches, huit mois après mon entrée en retraite progressive, j'attends toujours que la MSA Dordogne - Lot et Garonne traite mon dossier.**

### Le contexte

J'ai 65 ans et 172 trimestres validés pour 2014. Je suis en train de transmettre notre ferme intégralement en AB à un jeune agriculteur hors cadre familial en 1<sup>ère</sup> installation. La transmission est progressive avec une année d'association à 50 % chacun. Le foncier est transmis en fermage avec un bail de carrière.

### La retraite progressive

Cette possibilité a été étendue à l'agriculture en janvier 2014. Cela permet de travailler à temps partiel sur sa ferme tout en touchant une part complémentaire de retraite, ex : pour une activité à 50 %, 50 % des droits retraite\*.

Depuis décembre 2014, il est possible sous condition d'en bénéficier dès 60 ans. Point important, au moment de la demande, le futur retraité ne doit pas avoir d'associé quelle que soit la forme juridique de la ferme. A noter que l'information MSA\* est discrète et a été rendue accessible avec pas mal de retard.

### Mon exemple personnel

Je découvre par hasard cette possibilité au printemps 2014, la formule est bien adaptée à notre cas avec l'arrivée du successeur sur la ferme. Je contacte aussitôt la MSA 24-47, plusieurs mails, pas de réponse, j'appelle à plusieurs reprises mais aucun retour du service retraite. Or, j'ai un délai : en effet, passé le 30 juin, mon dossier ne sera plus recevable, puisque le 1<sup>er</sup> juillet notre repreneur s'installe officiellement avec moi sur la ferme.

J'envoie un courrier recommandé à la présidente et au directeur avec copie au service retraite, toujours aucune réponse. Dans l'impasse totale, le 30 juin, je pars faire le siège de la MSA. J'arrive pour l'ouverture et précise que je ne quitterai pas les lieux sans mon dossier. Petit branle-bas de combat, le service retraite n'a pas les documents nécessaires. Je m'obstine, la directrice propose d'abord de me recevoir puis prétexte une maladie soudaine pour s'échapper. Pas question que je parte !

Vers 12<sup>h</sup>, la directrice adjointe daigne enfin venir me voir avec le-dit papier signé et daté attestant de ma demande dans les délais imposés. Bilan : 3<sup>h</sup>30 sans compter le trajet pour un pauvre papier et une petite signature.



Il était temps ! 12<sup>h</sup> plus tard je perdais mes droits...

Je renvoie le document rempli et l'agrément du plan de transmission progressive par la DDT\* dès réception de ce dernier. Cet agrément est obligatoire.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, je suis en retraite progressive mais sans pension, ni nouvelles de la MSA. Je rappelle plusieurs fois à l'automne, en décembre puis à nouveau en janvier. A chaque appel, on me promet une réponse du service retraite pour le lendemain mais toujours rien.

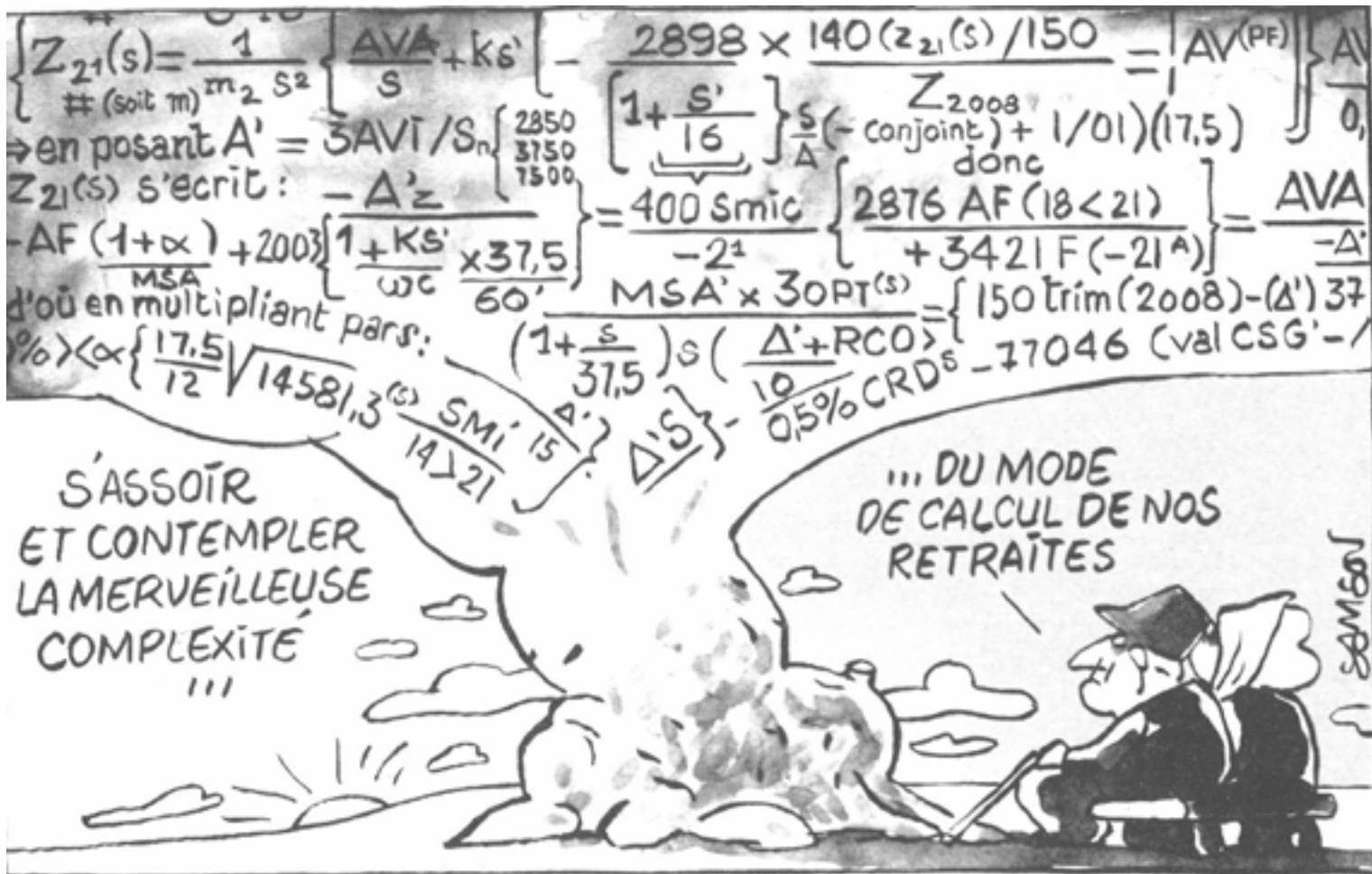
Début février, je tente en vain de joindre la MSA par téléphone, plus de vingt appels dans le vide, le service est saturé, je fais une tentative via le formulaire de contact du site internet et là c'est le serveur MSA qui plante... Je fais un mail pour manifester mon mécontentement, sans aucune illusion. Une bouteille jetée à la mer a beaucoup plus de chances d'arriver à bonne destination qu'une réponse attendue de la MSA.

Le lendemain matin, je me rends à la MSA d'Agen, neige aidant, il n'y a pas grand monde et l'on me reçoit rapidement. Mon interlocutrice joint le service retraite en insistant sur mon cas et l'absence de réponse. Le seul retour qu'elle obtient, est que l'on me rappellera en mars. Naïvement j'ai oublié de demander l'année ! J'en profite pour déposer mon dossier de retraite définitive au 1<sup>er</sup> juillet 2015 ; l'échéance est dans moins de 5 mois. Mon interlocutrice tente de m'en dissuader tant elle craint que le dépôt du second dossier risque de retarder davantage le traitement du premier. A savoir, mon dossier de retraite définitive ne sera pas traité tant que le dossier de retraite progressive n'aura pas été réglé mais il risque fort de bloquer le premier. Vous connaissez l'histoire du serpent qui se mord la queue...

Nouveau recommandé à la présidente et au directeur de la MSA 24-47 avec copie par mail à la MSA et au national, directeur et président. Là, retour dans l'heure du directeur national qui comprend mon impatience, demande

à ses services de se pencher sur le dossier et de contacter la MSA 24-47. Une semaine plus tard, aucun retour du local...





J'ai vraiment l'impression de courir après la ligne d'horizon, plus j'avance et plus en face la solution recule. Premières démarches en avril - mai 2014, bientôt 8 mois que je suis en retraite progressive et toujours aucune perspective à l'horizon, proche ou lointaine. Pire, le traitement de mon dossier retraite définitive est aussi parti pour prendre un bon retard.

Au delà de mon cas personnel, c'est le cas de nombreux paysans assurés MSA 24-47 qui attendent de toucher leur retraite et se trouvent privés de ressource. Combien aussi auraient pu bénéficier d'une retraite progressive si l'information avait été diffusée par la MSA ?

L'absence de réponse fait montre d'un dédain manifeste vis-à-vis des paysans. La MSA profite honteusement d'un vide juridique. Si on peut contester une réponse devant la commission de réclamation amiable puis saisir si besoin le médiateur MSA. Face à l'absence de réponse, aucun recours n'est envisageable.

Combien d'assurés attendent le règlement de leur pension ? Combien se trouvent devant de graves difficultés financières ? Comment vit-on sans autres ressources que celle d'une maigre pension qui n'arrive pas ?

Il y a là un vrai scandale dans l'indifférence générale de la direction et du conseil d'administration de la MSA. Que l'on ne nous avance pas l'excuse de la fusion 24-47, celle-ci a probablement été faite en dépit du bon sens, mais 5 ans après, on est en droit d'attendre une organisation en ordre de marche.

Les agents MSA assurant l'accueil du public sont compétents et agréables mais ils doivent pallier à longueur de journée à l'incompétence des services quand ceux-ci s'obstinent dans leurs erreurs ou absences de réponses. De la part d'un employeur, il est totalement irresponsable de transformer des agents en boucs-émissaires servant de coupe-feux pour protéger l'incurie des services. Je les plains d'avoir à assumer leur travail dans des conditions aussi déplorables.

Ne restons pas isolés, nous devons nous regrouper pour faire entendre notre voix. Nous devons porter ce scandale sur la place publique pour qu'il cesse enfin.

Comment est-il possible qu'une organisation censée être l'émanation des paysans et travailler à leur service puisse être ainsi dévoyée ? Vous avez des retards ou des blocages de vos dossiers retraite, faites-le nous savoir. Regroupés, plus personne ne pourra nous ignorer.

Yves Guibert, paysan en Lot et Garonne

\* Plus d'infos : <http://agriculture.gouv.fr/la-retraite-progressive-des-chefs>

<http://www.msa24-47.fr/lfr/web/msa-dordogne-lot-et-garonne/formulaires-retraite>

\* MSA : Mutualité Sociale Agricole

\* DDT : Direction Départementale des Territoires

## Un colloque fructueux

En 2007, la réforme « *super libérale* » de la commissaire européenne à l'Agriculture Marianne Fischer Boll prévoyait l'arrêt de tous les mécanismes de gestion des marchés : fin du stockage saisonnier, des mesures de distillation, de l'encadrement des plantations... La mise en œuvre de la nouvelle Pac poursuit ce travail de sape, avec notamment la disparition, le 1<sup>er</sup> janvier 2016, des droits de plantation.

Pour mieux cerner les enjeux et l'avenir de la filière, la Conf' a invité pendant deux jours, viticulteurs, économistes, élus et autres chercheurs ou responsables d'appellations à partager analyses et propositions.

Etienne Montaigne, enseignant et chercheur à l'Inra\* de Montpellier a ainsi commenté les effets de la Pac sur la viticulture, et le nouveau système des « *autorisations de plantation* » qui remplace les droits de plantations. Ses mots sont sans appel : « *L'Europe est toujours en retard d'une guerre, qui fait arracher à peine y-a-t-il surproduction ou planter dès le début de la sous-production, sans se soucier ou même envisager les effets à moyen terme* ». Quelque chose de très clair : sans régulation, nous devons nous attendre à des crises importantes. La possibilité d'augmenter de 1% la surface totale du vignoble français (soit de 8000 ha) chaque année est une énorme erreur, synonyme de surproduction et de crise à venir. Chaque région de production doit s'attendre à perdre de nombreux emplois, d'actifs paysans mais aussi d'emplois induits.

Mais il y a encore possibilité de négocier et de faire entendre raison à nos dirigeants. C'est le message de Michel Dupont, ancien paysan, attaché parlementaire de José Bové au Parlement Européen : il s'emploie à essayer de convaincre la Commission Européenne de reconstruire des outils de régulation, car pour les positions de l'Etat français, c'est à nous, paysans de ce pays, d'alerter nos élus...

La direction de l'Institut national de l'origine et de la qualité est très

**Dans le cadre de la campagne « Envie de paysans ! », la Confédération Paysanne organisait les 28 et 29 novembre 2014 près de Bergerac (Dordogne) un colloque sur le thème : « Nouvelle Pac : quel avenir pour la viticulture ? »**

inquiète. Pour Jean-Luc Dairien, directeur de l'Inao\*, si « *le système proposé peut permettre de contrôler intelligemment le potentiel des vignobles AOC et IGP\** », l'Institut suspecte la volonté de la Commission d'obliger chaque Etat à consommer le solde de son enveloppe de 1% de croissance pour abonder des mégaprojets de vins industriels.

Jean-Pierre Landat et Pascal Frissant, viticulteurs confédérés du Bergeracois et du Languedoc, sont venus rappeler la nécessité de réguler TOUTE la production viticole : l'avenir de nos territoires en dépend. La viticulture paysanne ne doit pas être le dernier témoin d'une France de la diversité, mais bien une agriculture riche de ses hommes et de ses savoir-faire.

L'atelier « installation-transmission en viticulture » du colloque a réuni de nombreux jeunes venus dire leur volonté d'être viticulteur, volonté née pour la plupart suite à la rencontre de paysans heureux dans leur métier. Une des pistes pour renouveler la génération actuelle est la mise en place d'espaces test en viticulture, outils qui pourront être créés dans le Bergeracois avec la collaboration de la cave coopérative de Sigoulès.

Les témoignages de viticulteurs italiens et roumains ont apporté des ressentis très proches du nôtre. Chez eux comme chez nous, la Pac, avec ses aides publiques inégalement distribuées, déstructure les territoires et élimine les petites fermes paysannes au profit des grosses firmes industrielles.

Michèle Roux

\* Inra : Institut National de Recherche Agronomique

\* Inao : Institut national de l'origine et de la qualité

\*Appellation d'origine contrôlée et indication géographique protégée



## 4 PAGES, des synthèses thématiques très utiles !

La Confédération paysanne nationale édite régulièrement, en fonction de l'actualité et sur des thèmes précis des documents de 4 pages. Ils peuvent être très utiles pour comprendre rapidement les tenants et les aboutissements d'un thème donné et connaître les positions du syndicat. N'hésitez donc pas à les lire ! Vous pouvez les retrouver sur notre site ou en version papier à notre bureau. Voici les 3 derniers « petits nouveaux ».

### « Climat : l'agriculture paysanne pour refroidir la planète »

« Les petits paysans produisent plus de 70 % de la nourriture consommée sur la planète en n'utilisant qu'1/4 des terres cultivées et des ressources en eau, tandis que l'agriculture industrielle ne produit qu'1/4 de la nourriture en immobilisant les 3/4 des ressources ». Ces mots viennent de la bouche d'Olivier de Shutter, rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation.

Alors que le réchauffement climatique est une réalité, les alternatives au niveau de l'agriculture sont du côté de l'agriculture paysanne et non de l'agriculture industrielle. C'est de cela que traite ce document. Document de position d'autant plus important que se tiendra à la fin de cette année 2015, à Paris, la conférence de l'ONU sur le climat (COP21). A cette occasion, la Confédération paysanne au sein de la Coalition Climat 21 qui regroupe diverses organisations, se mobilise pour faire entendre sa voie et montrer que le type d'agriculture que nous défendons refroidit la planète !

### « Directive nitrate, des exigences plus administratives qu'agronomiques »

Vous allez nous dire, « Encore un autre « 4 pages » traitant de l'écologie ». Et oui, en tant que paysan et paysanne, nous travaillons avec la nature et elle fait partie intégrante de notre travail quotidien. Par ailleurs, vous avez sans doute entendu parler de cette directive nitrate dans les médias et dans les discussions avec les voisins, « encore plus de contraintes, de papier... ».

Afin de comprendre cette directive, et de pouvoir discuter tranquillement avec eux de cela, lisez ce 4 pages ! La Conf' y rappelle notamment que c'est en soutenant les pratiques de l'agriculture paysanne qu'on réduira les pollutions d'origine agricole !

### « Résistance à la Contribution Volontaire Obligatoire semence de ferme »

« A-t-on le droit de garder une partie de sa récolte pour la semer ? Pour une grande majorité des plantes cultivées, quand on utilise des semences certifiées, il est interdit de garder une partie de sa récolte pour la semer. L'objectif des semenciers est d'obliger les paysans à racheter des semences chaque année. Pour d'autres espèces de plantes, il est possible de ressemer à condition de payer l'obteneur du certificat d'obtention végétale. Dans ce cas, il est nécessaire de payer une CVO (Contribution volontaire obligatoire). »

Voici en quelques lignes, quelques règles concernant les semences. Sans doute, vous vous posez beaucoup de questions en lisant cela.

Ce « 4 pages » est là pour vous aider à comprendre les enjeux autour des semences et des CVO. Vous y trouverez les infos principales et surtout des pistes d'action individuelle, collective et syndicale pour défendre les « semences de ferme ». Parce que pour la Conf', on doit lutter ensemble pour défendre les droits des agriculteurs à ressemer et échanger leurs semences !



## Le business est dans le pré

C'est bien connu : le bonheur et l'amour sont dans le pré. Ces images bucoliques nourrissent notre imaginaire, pourtant, depuis des décennies, le monde agricole ne cesse de subir une brutalité quotidienne : celle des marchés. Cette réalité a des retombées concrètes dans nos champs et nos assiettes.

S'appuyant sur quinze ans d'expériences associatives et professionnelles, Aurélie Trouvé retrace ici de façon pédagogique l'essor de l'agro-business et sa mainmise sur l'alimentation.

Comment les multinationales et les fonds financiers en ont fait un instrument de profit, détruisant au passage l'emploi et la nature tout en utilisant des slogans pseudo-écologistes, voire éthiques.

Mobilisations contre la ferme des 1 000 vaches et le barrage de Sivens, contre les OGM et l'accord transatlantique, réquisition de terres, développement du bio, de circuits courts ou de coopératives locales... Le business est dans le pré veut plus que jamais témoigner des luttes et alternatives qui transforment déjà nos façons de produire, de consommer et d'échanger.

Aurélie Trouvé, 35 ans, est ingénieur agronome, maître de conférences en économie et spécialiste des questions agricoles et alimentaires. Elle a été coprésidente d'Attac France de 2006 à 2012 et coprésidente son Conseil scientifique.

Aurélie Trouvé, *Le business est dans le pré, les dérives de l'agro-industrie.*  
Editions Fayard.

## Le ministre renonce à la discrimination par la formation

A l'heure où le chômage ne cesse d'augmenter et où la chute de l'emploi agricole s'accélère, nous ne pouvons que saluer cette décision.

Dans ce cadre, la formation des nouveaux installés doit rester une priorité dans les outils d'accompagnement. Exclure au préalable ne peut être une solution, mais former le plus grand nombre doit être un objectif ! Il est temps que la politique d'aide à l'installation cesse d'être restrictive. Le métier de paysan est une chance pour l'emploi !



### La mobilisation de la Confédération paysanne a été déterminante

Nous avons la confirmation précise du ministère de l'agriculture :

- suppression du critère de la capacité professionnelle pour la revalorisation à la moyenne des DPB\* pour tous les nouveaux installés,
- suppression du critère de la capacité professionnelle pour pouvoir retourner les prairies,
- suppression du critère de la capacité professionnelle pour la revalorisation à la moyenne des DPB pour l'ensemble d'une société qui accueillerait un nouvel installé de moins de 40 ans.

Le 31 janvier, Stéphane Le Foll a rendu à l'Union européenne de nouveaux arbitrages sur l'application française de la PAC. Il comptait y inclure une discrimination en fonction du niveau de formation (niveau BAC ou VAE) qui aurait exclu plusieurs milliers de nouveaux installés par an. La mobilisation de la Confédération paysanne (manifestations et rendez-vous locaux et ministériels) a permis une prise de conscience de l'importance de favoriser l'accès au métier.

Dans le cadre de cet appel à mobilisation, seul le cas de la majoration spécifique des 34 premiers hectares sera toujours soumis à la capacité professionnelle.

Bravo à toutes et tous pour vos nombreuses mobilisations : 24 départements ont fait remonter leurs actions dont plus de 15 rendez-vous avec la DDT\* ou d'autres instances départementales. Dans des délais aussi courts, c'est assez remarquable.

**SACHEZ-LE : La Conf 24 est intervenue le 26 janvier auprès de M. Didier Kholler, nouveau directeur de la DDT 24, pour dénoncer cette discrimination particulièrement nocive dans un contexte très difficile de renouvellement à venir de toute une génération de paysans.**

*Communiqué de Presse Conf' nationale*

\*DDT : Direction Départementale des Territoires

\*DPB : Droit à Paiement de Base

### ABONNEMENT

Bulletin à retourner avec votre règlement à Confédération Paysanne Dordogne - Centre Jules Ferry - 24100 Bergerac.

Nom - prénom : .....

Adresse : .....

Code postal et commune : .....

Téléphone : .....

Joindre un chèque à l'ordre de la Confédération Paysanne de Dordogne :

■ Abonnement simple : 15€

■ Abonnement de soutien : 24€

**Paysan Demain est un journal publié par la Confédération Paysanne de Dordogne, syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs.**

**Ont participé à ce numéro :** Marc Augustin, Sandrine Bichon, Myriam Bourgy, Jacques Chèvre, Véronique Cluzaud, Yves Guibert, Michèle Roux.

**Mise en page, relecture :** Domiane Baillon, Jean-Noël Bourhis.

**Administration, rédaction, abonnement :**

Centre Jules Ferry, salle n°7, 24 100 Bergerac

05 53 57 47 26 - confederation.paysanne24@wanadoo.fr

**Imprimé par la Confédération Paysanne de Dordogne.**